

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole «Agricultures des Régions Chaudes »

Examen : CAP agricole Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat : Hors CCF	Épreuve : E4 Date : N° jury :
--	--	--

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4 *							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		- -	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	- explication et justification des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - pertinence du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de l'entretien du matériel - prise en compte de la sécurité					/10	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses					/6	
Note finale E4 sur 20 en points entiers						/20	

** La grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP4 pour toutes les configurations du MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.*

Appréciation générale :	Signature(s) du jury
--------------------------------	-----------------------------